

République Française

Département de la
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 11

Procurations : 2

Absents excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation

27/06/2025

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2025

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique – DONVAL Denis - GAILLOT Emilie - POTIER
Christophe - SCHURCH Christophe - MULLER Hervé - DAUBENFELD Nadine - CLEVER
Nathalie – SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle

Procurations :

GRANDPIERRE Marie-France donne procuration à BRIOUX Dominique
APPERT Ségolène donne procuration à MULLER Hervé

Absents excusés :

LOUIS Aurélie – PIERRE Sébastien

DELIBERATION 23/2025

Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Lorraine

OBJET : Réalisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie à taux variable d'un montant total de 700 000 € consentie par le Crédit Agricole de Lorraine pour le financement de travaux construction d'un bâtiment périscolaire.

Le Conseil Municipal de Gravelotte, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur Michel TORLOTING, Maire de la Commune de Gravelotte, est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole de Lorraine une ligne de trésorerie pour un montant total de 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de trésorerie à taux variable

Montant : 700 000 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : EURIBOR 3 MOIS JOUR

Valeur de l'index (à titre indicatif) : 1,9440 % au 30/06/2025

Marge sur financement : 0,52 %

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 057-215702564-20250703-DELIB_232025-DE

Taux indicatif à la date de ce jour : 2,46 %, avec un taux plancher de 0,52 %

Durée : 12 mois

Montant de la commission d'engagement : 700 €

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul les documents réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 04 juillet 2025**

**Le Maire,
Michel TORLOTING**

